

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2579

17 octobre 2012

SOMMAIRE

3B Binani Glassfibre S.à r.l.	123781	MGP Technologies, Sàrl	123789
Decennium Investments S.A.	123791	MIB BP Portfolio	123789
LBPOL City S.à r.l.	123770	MIB BP Portfolio	123772
LEITZ concept S.à r.l.	123770	Michelangelo Acquisitions Luxembourg S.à r.l.	123781
Leman International S.A.	123771	Mistral E.E. S.A.	123791
Leone S.A.	123771	Mistral International S.A.	123788
Lofty Investments S.à r.l.	123772	Moebel Konzept AG	123791
Lommerjonn S.à r.l.	123768	MOF III Investments S. à r.l.	123792
Lopo Invest S.à r.l.	123772	Monteverde S.A.	123792
Lothian Partners 27 (Sàrl) SICAR	123772	Morgan Finance S.A.	123792
Luxavie S.à r.l.	123775	Morgan Stanley Euro Financing (Luxem- bourg)	123782
Luxembourgeoise de Construction Immo- bilière S.A.	123775	Morgan Stanley Euro Financing (Luxem- bourg)	123781
Luxenburger Chapes S.à r.l.	123770	Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégé M&G International S.A.	123792
Luxespresso Systems S.A.	123776	Muellux Holding Company II S.à r.l.	123783
Luximmob S.A.	123777	NBIM Otto S.à r.l.	123746
Lux-Investa S.A.	123774	Non-Ferrous Assets S.C.A.	123784
Lux T.P. S.A.	123773	NVHL S.A.	123759
Maba Sàrl	123783	One Distribution Lux 2 S.à r.l.	123757
Magic Hair S.à r.l.	123784	Passion Presse S.à r.l.	123792
Maison des Vins S.A.	123784	PEF Iota Investment S.à r.l.	123771
Maison des Vins S.A.	123784	RYBB S.A.	123769
Malicar Finance S.A.	123784	SM - IMMO g.m.b.h.	123775
Man Investments (Luxembourg) S.A. ...	123777	Socafam	123770
Matterhorn Capital Data Centre Holdings S.à r.l.	123780	Taura S.A.	123789
Maussane S.A.	123773	Tecumseh Europe 1 S.à r.l.	123777
Mearra Holding S.à r.l.	123785	Trozov S.à r.l., SPF	123785
Melp S.A.	123788	UBI Banca International S.A.	123783
Mercator Finance Luxembourg AG	123780	Unia Investments S.à r.l.	123785
Meridiam MC Europe II	123780		
Merin Holding SA SPF	123788		
Merin Holding SA SPF	123788		

NBIM Otto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.574.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg who will be keeping the original of this deed.

THERE APPEARED:

NBIM S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.744,

here represented by Flora Gibert, employee residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 20 September 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of NBIM Otto S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including article 16.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (the "Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations;

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means;

3.3 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments;

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of the 1915 Law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject to the availability of funds determined by the Board of Managers or the Sole Manager on the basis of relevant interim accounts.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

- 10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;
- 10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;
- 10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. They shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least the majority of the Managers are physically present at a Board Meeting held in person.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least four-fifth (4/5) of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be only adopted by a unanimous vote of the Managers present or represented.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting and that a majority of the Managers are physically present in Luxembourg. A person participating in this way shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Board Meeting.

13. Conflict of interest.

13.1 If any of the Managers of the Company has an interest in a matter to be discussed or resolution proposed at a Board Meeting, he shall inform the other Managers of that interest. For the purposes of this article 13, an "interest" of a Manager shall include an interest of such Manager by virtue of such Manager:

- 13.1.1 holding office as a Manager or director of another person involved in the matter;
- 13.1.2 holding any other office or employment with another person involved in the matter; or
- 13.1.3 being interested directly or indirectly in any securities (or any rights to acquire securities) in another person involved in the matter.

13.2 In respect of a matter or resolution in which a Manager has an interest, which is a personal interest opposed to the interest of the Company (a "Personal Conflicting Interest"), such Manager may not participate in relation to the relevant matter or resolution or vote on such matter or resolution or count towards the quorum for a Board Meeting while that matter or resolution is discussed. In all other circumstances without prejudice to the obligation of a Manager to disclose any interest, a Manager may participate in debate in relation to and/or vote at any meeting of the Board of Managers on any matter or resolution concerning a matter in relation to which he has, directly or indirectly, an interest and if he votes his vote shall be counted.

13.3 For the avoidance of doubt, any interest of a Manager arising solely by virtue of his having been nominated for appointment as a Manager by or holding any office or employment or any other contractual relationship with another person involved in the matter irrespective of whether that other person's interest conflicts with that of the Company shall not be deemed to be a 'Personal Conflicting Interest'.

13.4 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm or entity shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm or entity. Any person related as described above to any company or firm or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically

prevented from participating in debates, considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business and shall not be deemed by reason of such affiliation to have a Personal Conflicting Interest.

13.5 The previous provisions of this article 13 shall not apply where the decision of the Board of Managers or the Sole Manager relates to current operations entered into under normal conditions, and in particular in case of operations concluded between the Company and its Connected Companies.

14. Management fees and expenses.

14.1 Subject to approval by the Shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

15. Manager's liability.

15.1 No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

15.2 Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

16. Shareholders' resolutions.

16.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

16.2 Subject as provided in articles 16.3, 16.4 and 16.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

16.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

16.4 Subject as provided in article 16.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

16.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

16.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

16.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

16.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

16.9 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in article 16.8 and the above provisions of article 16.9, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

16.10 Without prejudice to any legal requirements in relation to such matters being approved by a meeting of the Board of Managers of the Company, the following business acts regarding the Company require the prior written approval of the Shareholders, given under the quorum and majority conditions stated in article 16.2 hereabove:

- (a) any sale of an asset held by the Company of a value exceeding EUR 500,000.- (five hundred thousand Euros);
- (b) any loan to be granted by the Company (to the exclusion of loans granted to entities directly or indirectly wholly owned by Norges Bank, whose registered office is at Bankplassen 2, PB 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norway ("Norges Bank"), which shall not require any approval by the Shareholders);
- (c) any external financing to be granted to the Company (to the exclusion of shareholder financing or financing granted by entities directly or indirectly wholly owned by Norges Bank which shall not require any approval by the Shareholders); and
- (d) any pledge granted over assets held by the Company.

16.11 Any Shareholders' Meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg and the resolutions in writing taken by the Shareholders shall be deemed to have been taken in the Grand Duchy of Luxembourg.

17. Business year and annual accounts.

17.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

17.2 Every year as of the financial year's end, the annual accounts (balance sheet and profit and loss account) are drawn up by the Managers.

17.3 The annual accounts are at the disposal of the Shareholders at the Registered Office of the Company.

18. Distributions on shares.

18.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

18.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

18.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

19. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and article 16. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

20. Interpretation and Luxembourg law.

20.1 In these Articles:

20.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

20.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

20.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

20.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Numbers of shares	Subscription price (EUR)
NBIM S.à r.l.	12,500	12,500
Total	12,500	12,500

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Extraordinary shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Paul B.W.L. Lamberts, company director, born on 18 September 1965 in Tilburg, The Netherlands, residing at 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Michael Chidiac, company director, born on 29 June 1966 in Beirut, Leban, residing professionally at 22, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Karsten Kallevig, company director, born on 19 August 1974 in Tønsberg, Norway, residing at Grimelundshaugen 9b, 0374 Oslo, Norway; and

- Bengt Ove Enge, managing director, born on 17 July 1968 in Arendal, Norway, having its private address at 12, rue Nicolas Goedert, L-8133 Bridel, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its Registered Office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel aura la garde des présentes minutes.

A COMPARU:

NBIM S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.744,

ici représentée par Flora Gibert, employée demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 Septembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme sociale et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de NBIM Otto S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise conformément à ces Statuts – y compris l'article 16.4 – et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être

transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations;

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements;

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens;

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier;

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes qu'elle jugera opportuns;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la Loi de 1915;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve de l'existence de fonds disponibles tel que déterminés par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique sur la base de comptes intérimaires pertinents.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société

considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 si la Société a plus d'un seul Gérant, deux Gérants;

10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (le cas échéant), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Elles se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de Gérance devra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant au quorum requis) au moins la majorité des Gérants soit présente physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne.

12.4 Le Conseil de Gérance peut seulement valablement débattre et prendre des décisions si au moins les quatre-vingtième (4/5) des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à l'unanimité des Gérants présents ou représentés.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de se parler tout au long de la réunion et que la majorité des gérants soit physiquement présente au Luxembourg. Une personne participant de cette manière devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que

le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion de Conseil.

13. Conflit d'intérêt.

13.1 Si un des Gérants de la Société a un intérêt dans une affaire à discuter ou dans une résolution proposée lors d'une Réunion du Conseil, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants. Aux fins de cet article 13, un "intérêt" d'un Gérant comprend les intérêts d'un tel Gérant:

13.1.1 exerçant une fonction de Gérant ou de directeur d'une autre personne impliquée dans l'affaire;

13.1.2 exerçant toute fonction ou emploi avec une autre personne impliquée dans l'affaire;

13.1.3 étant directement ou indirectement intéressé dans toutes valeurs mobilières (ou tout droit d'acquérir des valeurs mobilières) portant sur une autre personne impliquée dans l'affaire.

13.2 En ce qui concerne les affaires ou résolutions dans lesquelles un Gérant a un intérêt personnel opposé à celui de la Société (un "Intérêt Personnel Opposé"), ce Gérant n'a pas le droit de participer à cette affaire ou résolution, ou de voter sur telle affaire ou résolution; il n'est pas pris en compte pour le quorum de la Réunion du Conseil pendant que cette affaire ou résolution est discutée. Dans tous les autres cas, sans préjudice de l'obligation d'un Gérant de divulguer tout intérêt, le Gérant peut participer au débat et/ou voter lors de toute Réunion du Conseil sur toute affaire ou résolution portant sur une question en relation avec une affaire pour laquelle il a directement ou indirectement un intérêt, et s'il vote, son vote est compté.

13.3 Pour éviter tout doute, tout intérêt d'un Gérant né simplement par le fait d'être proposé pour nomination comme Gérant, ou d'occuper un poste ou tout emploi ou toute relation contractuelle avec une autre personne impliquée dans l'affaire, peu importe si les intérêts de cette autre personne sont en conflit avec ceux de la Société, ne doit pas être considéré comme un Intérêt Personnel Opposé.

13.4 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et tout autre société ou entreprise ou entité ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise ou entité. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise ou entité, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de participer aux débats, de délibérer, de voter ou d'agir sur une opération relative à de tels contrats ou transactions et ne devra pas être considérée comme ayant, en raison de cette affiliation, un Intérêt Personnel Opposé.

13.5 Les dispositions précédentes de cet article 13 ne s'appliqueront pas au cas où la décision de la Réunion du Conseil ou du Gérant Unique concerne des opérations courantes, entamées sous des conditions normales et en particulier en cas d'opérations conclues entre la Société et les Sociétés Apparentées.

14. Rémunération et dépenses.

14.1 Sous réserve de l'approbation de(s) Associé(s), le(s) Gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

15. Responsabilité des gérants.

15.1 Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

15.2 Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

16. Résolutions des associés.

16.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

16.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 16.3, 16.4 et 16.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si un tel chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

16.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

16.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 16.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

16.5 Une résolution pour décider de la dissolution de la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

16.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

16.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

16.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

16.9 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par e-mail attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 16.8 et des présentes dispositions de l'article 16.9, peu importe que tous les Associés aient voté ou non.

16.10 Sans préjudice de toutes dispositions légales en rapport avec de telles actions lesquelles requerraient l'approbation par une réunion du Conseil de Gérance de la Société, les actions suivantes nécessitent l'accord écrit préalable des Associés, donné conformément aux conditions de quorum et de majorité décrites ci-dessus dans l'article 16.2:

(a) toute vente d'un actif détenu par la Société d'une valeur supérieure à 500.000,- EUR (cinq cent mille Euros);

(b) tout prêt à accorder par la Société (à l'exclusion des prêts accordés à des entités directement ou indirectement détenues entièrement par Norges Bank, dont le siège social est à Bankplassen 2, PB 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norvège ("Norges Bank"), qui ne requerront aucune approbation par les Associés);

(c) tout financement externe accordé à la Société (à l'exclusion d'un financement par un associé ou d'un financement accordé par des entités directement ou indirectement détenues entièrement par Norges Bank, qui ne requerront aucune approbation par les Associés), et

(d) tout nantissement ou servitude grevant un actif appartenant à la Société.

16.11 Tout Assemblée Générale se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg et les résolutions écrites prises par les Associés seront réputées avoir été prises au Grand-Duché de Luxembourg.

17. Exercice social et comptes annuels.

17.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

17.2 Chaque année à la clôture de l'exercice social, les comptes sociaux (bilan et comptes des profits et des pertes) sont préparés par les Gérants.

17.3 Les comptes sociaux sont à la disposition des Associés au Siège Social de la Société.

18. Distributions sur parts sociales.

18.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par Résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

18.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

19. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 16. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

20. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

20.1 Dans les présents Statuts:

20.1.1 Une référence à:

(a) Un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

20.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

20.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

20.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Prix de souscription (EUR))
NBIM S.à r.l.	12.500	12.500
Total	12.500	12.500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1- Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- Paul B.W.L. Lamberts, administrateur de société, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas, avec adresse au 169, rue des romains, L-8041 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- Michael Chidiac, administrateur de société, né le 29 juin 1966 à Beyrouth, Liban, avec adresse au 22, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Karsten Kallevig, administrateur de société, né le 19 août 1974 à Tonsberg, Norvège, avec adresse au 9b, Grime-lundshaugen, 0374 Oslo, Norvège; et

- Bengt Ove Enge, directeur opérationnel, né le 17 juillet 1968 à Arendal, Norvège, ayant son adresse privée au 12, rue Nicolas Goedert, L-8133 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg.

2- Le Siège Social de la Société est établi à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C le 24 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44272. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124263/601.

(120165753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

One Distribution Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.407.

In the year two thousand and twelve,
on the twenty-ninth day of August.

Before Us, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in RAMBROUCH, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

there appeared:

"ONE DISTRIBUTION S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 154 397,

duly represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, including a power of substitution, on August 21st, 2012, which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present for registration purposes.

Such appearing party is the sole shareholder of the company "ONE DISTRIBUTION LUX 2 S.à r.l.", société à responsabilité limitée, having its registered office at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 154 407, incorporated pursuant to a notarial deed of the on 12 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1780 of 31 August 2010. The articles of association have been amended pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 24 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2709 of 8 November 2011. The appearing party representing the whole share capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate share capital of the company by an amount of sixty-seven thousand six hundred US Dollars (USD 67,600.00), so as to raise it from its present amount of four hundred and twenty-seven thousand one hundred US Dollars (USD 427,100.00.-) to four hundred ninety-four thousand seven hundred US Dollars (USD 494,700.00), without the issue of new additional shares.

The sole shareholder subscribed to the share capital increase of sixty-seven thousand six hundred US Dollars (USD 67,600.00), paid up by a contribution in kind consisting in intellectual property rights and trademarks owned by the sole shareholder evaluated to sixty-seven thousand six hundred and four US Dollars (USD 67,604.00) and contributed to the Company according to a contribution agreement effective as at July 1st, 2012.

The proof of the existence and of the value of the contributions in kind, in an aggregate amount of sixty-seven thousand six hundred US Dollars (USD 67,600.00), has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article five (5) of the Company's Articles of Association is amended and shall therefore read as follows:

Art. 5. Share Capital. (first paragraph). "The capital is set at four hundred and ninety-four thousand seven hundred US Dollars (USD 494,700.00) divided into two hundred and ninety-four thousand nine hundred and seventy-eight (EUR 294,978.-) shares without par value."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us, notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf août.

Par-devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à RAMBROUCH, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute,

a comparu:

"ONE DISTRIBUTION S.à r.l.", ayant son siège social au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 397,

dûment représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration contenant un pouvoir de substitution donnée sous seing privé le 21 août 2012, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associée unique de la société "ONE DISTRIBUTION LUX 2 S.à r.l.", ayant son siège social au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 407, constituée suivant un acte notarié en date du 12 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1780 du 31 août 2010. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 24 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2709 du 8 novembre 2011.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de soixante-sept mille six cents US Dollars (USD 67,600.00) pour le porter de son montant actuel de quatre cent vingt-sept mille cent US Dollars (USD 427,100.00) à un montant de quatre cent quatre-vingt- quatorze mille sept cents US Dollars (USD 494,700.00) sans émission de nouvelles parts sociales.

L'associé unique a souscrit à l'augmentation de capital au montant de soixante-sept mille six cents US Dollars (USD 67,600.00), payé par un apport en nature consistant en des droits de propriété intellectuelle et des marques détenus par l'associé unique évalués à soixante-sept mille six cent quatre US Dollars (USD 67,604.00) et apportés à la Société suivant contrat de contribution (contribution agreement) effectif au 1^{er} juillet 2012.

La preuve des documents justificatifs de la souscription et du montant total des apports en nature de soixante-sept mille six cent US Dollars (USD 67,600.00), a été rapportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. (premier alinéa). "Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents US Dollars (USD 494,700.00), divisé en deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante dix-huit (294,978) parts sociales sans désignation de valeur nominale".

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison des présentes s'élève à environ mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire soussigné le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, J.P. MEYERS.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11481. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012124278/104.

(120165600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

NVHL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 165.448.

—
In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of September.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of NVHL S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.448 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg dated December 6, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 309 of February 4, 2012. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, prenamed, on March 15 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1311 on May 25, 2012.

The Meeting is chaired by Jan Willem Overheul, employee, having his professional address in Luxembourg, (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Aurélie Gianotti, employee, with professional address in Luxembourg, (the Secretary).

The Meeting elected as scrutineer Valérie Ingelbrecht, employee, with professional address in Luxembourg (the Scrutineer and together with the Chairman and the Secretary, the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been formed, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I. the shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares of the Company they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau. The powers of attorney of the represented shareholders, signed ne varietur, will also remain attached to the deed for the purposes of registration.

II. It appears from the said attendance list that 40,766,273 shares, representing 92.06 % of the share capital of the Company are present or represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda, it being understood that all the shareholders have been convened to the Meeting by means of convening notices sent on 5 or 6 September 2012.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) in order to bring it from its present amount of four hundred forty-two thousand eight hundred and ten euros (EUR 442,810.-), divided into forty-one million one hundred eighty-one thousand (41,181,000) alphabet shares (the Alphabet Shares) and three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, to an amount of four hundred eleven thousand eight hundred and ten euros (EUR 411,810.-), by way of redemption (the Redemption) and cancellation of all the Ordinary Shares (this entire item 1 of the Agenda being hereinafter referred to as the Share Capital Decrease), such Share Capital Decrease being contemplated since the introduction of the Alphabet Shares so that the shareholding in the Company would solely be constituted of Alphabet Shares after the restructuring of Novasep Holding S.A.S;

2. Approval of the (i) Redemption being made at an aggregate price equal to the aggregate nominal value of the Ordinary Shares amounting to thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) and (ii) payment by the Company of this redemption price to the holders of the Ordinary Shares (this entire item 2 of the Agenda being hereinafter referred to as the Payment of the Redemption Price);

3. Amendment of article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the changes adopted under item 1 above;

4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1 above, with power and authority given to (i) the Corporate Secretary of the Company, (ii) any director of the Company, (iii) any employee of Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. to individually proceed on behalf of the Company with the registration of the Share Capital Decrease in the share register of the Company (this entire item 4 of the Agenda being hereinafter referred to as the Amendment of the Share Register);

5. Amendment of article 6.1 of the Articles to correct the cross-reference to the definition of Corporate Secretary;

6. Amendment of article 22 (Procedure, Vote, Minutes) of the Articles to add the possibility for shareholders to vote by correspondence, in accordance with the Law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended;

7. Amendment of the definition of "Management Services Arrangement" in Chapter IX (Definitions) of the Articles to clarify that the maximum fee of USD 1,000,000.- referred therein is to be understood as a maximum fee on an annual basis, so that it shall read as follows:

“Management Services Arrangement” means any arrangement pertaining to the provision of management services to the Company, including the terms and conditions of such services and any compensation to be paid to the provider of such services in connection therewith, not to exceed USD \$1,000,000.- on an annual basis.”

8. Approval of the entry by the Company into a Management Services Arrangement, to be governed by the terms and conditions of a management consulting services agreement between the Company and SILVER POINT CAPITAL, L.P., as advisor (the Management Consulting Services Agreement);

9. Authorization and empowerment to the board of directors of the Company to take any corporate measures or actions or to do any acts and formalities that may be ancillary, necessary, required or useful in connection with the entry into the Management Consulting Services Agreement and the Payment of the Redemption Price (this entire item 9 of the Agenda being hereinafter referred to as the Empowerment to the Board of Directors); and

10. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

It is proposed to the Meeting to resolve upon the decrease the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) in order to bring it from its present amount of four hundred forty-two thousand eight hundred and ten euros (EUR 442,810.-), divided into forty-one million one hundred eighty-one thousand (41,181,000) Alphabet Shares and three million one hundred thousand (3,100,000) Ordinary Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, to an amount of four hundred eleven thousand eight hundred and ten euros (EUR 411,810.-), by way of the Redemption and cancellation of all the Ordinary Shares.

	Number of Shares
Voting:	40,766,273
For:	40,766,273
Against:	0
Abstention:	0

As a result, this resolution is adopted by this Meeting.

For the purpose of article 68 of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended, the present resolution is approved by the holders of the Ordinary Shares as follows:

	Number of Shares
Voting:	2,268,093
For:	2,268,093
Against:	0
Abstention:	0

Second resolution

It is proposed to the Meeting to resolve upon the approval of the Redemption being made at an aggregate price equal to the aggregate nominal value of the Ordinary Shares amounting to thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) and the payment by the Company of this redemption price to the holders of the Ordinary Shares.

	Number of Shares
Voting:	40,766,273
For:	40,766,273
Against:	0
Abstention:	0

As a result, this resolution is adopted by this Meeting.

Third resolution

It is proposed to the Meeting to resolve upon the amendment of article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at four hundred eleven thousand eight hundred and ten euros (EUR 411,810) divided into four million one hundred eighteen thousand and one hundred (4,118,100) shares of class A (the Class A Shares), four million one hundred eighteen thousand and one hundred (4,118,100) shares of class B (the Class B Shares), four million one hundred eighteen thousand and one hundred (4,118,100) shares of class C (the Class C Shares), four million one hundred eighteen thousand and one hundred (4,118,100) shares of class D (the Class D Shares), four million one hundred eighteen thousand and one hundred (4,118,100) shares of class E (the Class E Shares), four million one hundred eighteen thousand and one hundred (4,118,100) shares of class F (the Class F Shares), four

million one hundred eighteen thousand and one hundred (4,118,100) shares of class G (the Class G Shares), four million one hundred eighteen thousand and one hundred (4,118,100) shares of class H (the Class H Shares), four million one hundred eighteen thousand and one hundred (4,118,100) shares of class I (the Class I Shares) and four million one hundred eighteen thousand and one hundred (4,118,100) shares of class J (the Class J Shares and, together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I shares, the Shares), with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.”

	Number of Shares
Voting:	40,766,273
For:	40,766,273
Against:	0
Abstention:	0

As a result, this resolution is adopted by this Meeting.

Fourth resolution

It is proposed to the Meeting to resolve upon the amendment of the share register of the Company in order to reflect the above with power and authority given to (i) the Corporate Secretary of the Company, (ii) any director of the Company, and (iii) any employee of Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. to individually proceed on behalf of the Company with the registration of the Share Capital Decrease in the share register of the Company.

	Number of Shares
Voting:	40,766,273
For:	40,766,273
Against:	0
Abstention:	0

As a result, this resolution is adopted by this Meeting.

Fifth resolution

It is proposed to the Meeting to resolve upon the amendment of article 6.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **6.1 General.** All the Shares will be and remain in registered form.

A register of Shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Law.

Each Shareholder will notify to the Company by registered letter any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so communicated.

Ownership of registered Shares will result from the recordings in the said register.

Transfers of Shares shall be carried out by record in the register of Shares, dated and signed by the Corporate Secretary (as defined below in article 14.2) of the Company, any two Directors of the Company, or by any duly authorised representative(s) of the Company.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant Share until that common representative has been appointed.”

	Number of Shares
Voting:	40,766,273
For:	40,766,273
Against:	0
Abstention:	0

As a result, this resolution is adopted by this Meeting.

Sixth resolution

It is proposed to the Meeting to resolve upon the amendment of article 22 (Procedure, Vote, Minutes) of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 22. Procedure, Vote, Minutes.** “The general meeting of Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with the Law and the present Articles. They are obliged to convene a general meeting of Shareholders so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one tenth of the capital so require in writing with an indication of the agenda.

The notice sent to the Shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax another person as his proxy who need not be a Shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of Shareholders.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Any shareholder may cast his vote by correspondence. For such purpose, the shareholder may only use the voting forms provided by the Company.

Any executed and filled in voting forms shall be delivered to the Company at its registered office either by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier.

Any voting form («formulaire») which is not signed by the relevant shareholder or its authorised representative(s), as applicable, and does not bear at least the following mentions or indications is to be considered null and void:

- name and registered office and/or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares and, if applicable, number of shares of each class, held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- place, date and time of the general meeting to be held;
- agenda of the general meeting to be held;
- vote by the relevant shareholder indicating, with respect to each of the proposed resolutions, whether the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name and title of the authorised representative of the relevant shareholder, if applicable.

Any voting form («formulaire») shall be received by the Company no later than 6 p.m., Luxembourg time, on the day which immediately precedes the day on which the general meeting shall be held and on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form («formulaire») received by the Company after such deadline shall be disregarded.

Any general meeting of Shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of Shareholders.

The chairman of the general meeting of Shareholders shall appoint the Corporate Secretary as the secretary of the meeting.

The general meeting of Shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of Shareholders together with the Corporate Secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the Shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the Shareholders or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the Shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast, irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

For any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting, with exactly the same agenda as for the first meeting, may be convened at which there shall be no quorum requirement. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, must be taken by a two thirds majority of the votes cast.”

	Number of Shares
Voting:	40,766,273
For:	40,766,273
Against:	0
Abstention:	0

As a result, this resolution is adopted by this Meeting.

Seventh resolution

It is proposed to the Meeting to resolve upon the amendment of the definition of “Management Services Arrangement” in Chapter IX (Definitions) of the Articles to clarify that the maximum fee of USD 1,000,000.- referred therein is to be understood as a maximum fee on an annual basis. It shall henceforth read as follows:

“Management Services Arrangement” means any arrangement pertaining to the provision of management services to the Company, including the terms and conditions of such services and any compensation to be paid to the provider of such services in connection therewith, not to exceed USD \$1,000,000.- on an annual basis.”

	Number of Shares
Voting:	40,766,273
For:	38,939,373
Against:	1,826,900
Abstention:	0

As a result, this resolution is adopted by this Meeting.

Eighth resolution

It is proposed to the Meeting to resolve upon the approval of the entry by the Company into a Management Services Arrangement, to be governed by the terms and conditions of a management consulting services agreement between the Company and SILVER POINT CAPITAL, L.P., as advisor (the Management Consulting Services Agreement).

	Number of Shares
Voting:	40,766,273
For:	38,939,373
Against:	1,826,900
Abstention:	0

As a result, this resolution is adopted by this Meeting.

Ninth resolution

It is proposed to the Meeting to resolve upon the authorization and empowerment of the board of directors of the Company to take any corporate measures or actions or to do any acts and formalities that may be ancillary, necessary, required or useful in connection with the entry into the Management Consulting Services Agreement and the Payment of the Redemption Price.

	Number of Shares
Voting:	40,766,273
For:	38,939,373
Against:	1,826,900
Abstention:	0

As a result, this resolution is adopted by this Meeting.

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representatives of the appearing parties, the members of the Bureau signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le dix-sept septembre.

Par-devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de NVHL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.448 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 décembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 309 du 4 février 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Léonie Grethen, précité, le 15 mars 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1311 du 25 mai 2012.

L'Assemblée est présidée par Jan Willem Overheul, salarié, de résidence professionnelle à Luxembourg, (le Président).

Le Président nomme comme secrétaire Aurélie Gianotti, salariée, de résidence professionnelle à Luxembourg, (le Secrétaire).

L'Assemblée élit comme scrutateur Valérie Ingelbrecht, salariée, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Scrutateur et avec le Président et le Secrétaire, le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau. Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que 40.766.273 actions, représentant 92,06 % du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour, étant entendu que tous les actionnaires ont été convoqués à l'Assemblée au moyen de convocations envoyées le 5 ou 6 septembre 2012.

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent quarante-deux mille huit cent dix euros (EUR 442.810,-), représenté par quarante et un million cent quatre-vingt-un mille (41.181.000) actions alphabet (les Actions Alphabet) et trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, au montant de quatre cent onze mille huit cent dix euros (EUR 411.810,-), par le rachat (le Rachat) et l'annulation de toutes les Actions Ordinaires (l'intégralité de ce point 1 de l'Ordre du jour étant ci-après dénommé la Diminution du Capital Social), ladite Diminution du Capital Social étant envisagée depuis l'introduction des Actions Alphabet de sorte que la participation de la Société serait uniquement constituée d'Actions Alphabet après la restructuration de Novasep Holding S.A.S;

2. Approbation du (i) Rachat étant effectué à un prix total égal à la valeur nominale globale des Actions Ordinaires s'élevant à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) et (ii) paiement par la Société de ce prix de rachat aux détenteurs d'Actions Ordinaires (l'intégralité de ce point 2 de l'Ordre du jour étant ci-après dénommé le Paiement du Prix de Rachat);

3. Modification de l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements adoptés au point 1 ci-dessus;

4. Modification du registre des actions de la Société afin de refléter les changements adoptés au point 1 ci-dessus, avec pouvoir et autorité accordés (i) au Secrétaire Général de la Société, (ii) à tout administrateur de la Société (iii) à tout employé de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., pour procéder individuellement pour le compte de la Société à l'inscription de la Diminution du Capital Social dans le registre des actions de la Société (l'intégralité de ce point 4 de l'Ordre du jour étant ci-après dénommé la Modification du Registre des Actions);

5. Modification de l'article 6.1 des Statuts afin de corriger le renvoi à la définition de Secrétaire Général;

6. Modification de l'article 22 (procédure, votes, procès-verbaux) des Statuts afin d'ajouter la possibilité pour les actionnaires de voter par correspondance, conformément à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

7. Modification de la définition de "Contrat de Services de Gestion" au chapitre IX (Définitions) des Statuts afin de clarifier que le montant maximum de USD 1.000.000,- mentionné dans ce paragraphe doit être compris comme des frais maximum sur une base annuelle, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Contrat de Services de Gestion" désigne tout contrat portant sur la fourniture de services de gestion à la Société, y compris les termes et conditions de tels services et toute compensation relative pouvant être payée au fournisseur de tels services et qui ne doit excéder USD 1.000.000,- sur une base annuelle.

8. Approbation de la conclusion par la Société d'un Contrat de Services de Gestion régi par les termes et conditions d'un contrat de services en conseil de gestion entre la Société et SILVER POINT CAPITAL, L.P, en tant que conseiller (le Contrat de Services en Conseil de Gestion);

9. Autorisation et habilitation du conseil d'administration de la Société à prendre toutes les mesures ou actions, ou de faire tous actes et formalités qui peuvent être accessoires, nécessaires, requis ou utiles dans le cadre de l'adhésion au Contrat de Services en Conseil de Gestion et le Paiement du Prix de Rachat (l'intégralité de l'article 9 de l'Ordre du jour étant ci-après dénommé l'Habilitation du Conseil d'Administration); et

10. Divers.

IV. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est proposé à l'Assemblée de décider de la réduction du capital social de la Société d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent quarante-deux mille huit cent dix euros (EUR 442.810,-), représenté par quarante et un million cent quatre-vingt-un mille (41.181.000) Actions Alphabet et trois millions cent mille (3.100.000) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, au montant de quatre cent onze mille huit cent dix euros (EUR 411.810,-), par le Rachat et l'annulation de toutes les Actions Ordinaires.

	Nombres d'actions
Votant:	40.766.273
Pour:	40.766.273
Contre:	0
Abstention:	0

En conséquence, la résolution est adoptée par cette Assemblée.

Aux fins de l'article 68 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915, telle que modifiée, la présente résolution est approuvée par les détenteurs d'Actions Ordinaires comme suit:

	Nombres d'actions
Votant:	2.268.093
Pour:	2.268.093
Contre:	0
Abstention:	0

Deuxième résolution

Il est proposé à l'Assemblée de décider de l'approbation du Rachat en cours à un prix total égal à la valeur nominale totale des Actions Ordinaires s'élevant à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) et le paiement par la Société de ce prix de rachat aux détenteurs des Actions Ordinaires.

	Nombres d'actions
Votant:	40.766.273
Pour:	40.766.273
Contre:	0
Abstention:	0

En conséquence, la résolution est adoptée par cette Assemblée.

Troisième résolution

Il est proposé à l'Assemblée de décider de la modification de l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent onze mille huit cent dix euros (EUR 411.810,-) divisé en quatre millions cent dix-huit mille cent (4.118.100) actions de classe A (les "Actions de Classe A"), quatre millions cent dix-huit mille cent (4.118.100) actions de classe B (les "Actions de Classe B"), quatre millions cent dix-huit mille cent (4.118.100) actions de classe C (les "Actions de Classe C"), quatre millions cent dix-huit mille cent (4.118.100) actions de classe D (les "Actions de Classe D"), quatre millions cent dix-huit mille cent (4.118.100) actions de classe E (les "Actions de Classe E"), quatre millions cent dix-huit mille cent (4.118.100) actions de classe F (les "Actions de Classe F"), quatre millions cent dix-huit mille cent (4.118.100) actions de classe G (les "Actions de Classe G"), quatre millions cent dix-huit mille cent (4.118.100) actions de classe H (les "Actions de Classe H"), quatre millions cent dix-huit mille cent (4.118.100) actions de classe I (les "Actions de Classe I"), quatre millions cent dix-huit mille cent (4.118.100) actions de classe J (les "Actions de Classe J") et avec les actions de classe A, les actions de classe B, les actions de classe C, les actions de classe D, les actions de classe E, les actions de classe F, les actions de classe G, les actions de classe H et les actions de classe I les "Actions") ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

	Nombres d'actions
Votant:	40.766.273
Pour:	40.766.273
Contre:	0
Abstention:	0

En conséquence, la résolution est adoptée par cette Assemblée.

Quatrième résolution

Il est proposé à l'Assemblée de décider de la modification du registre des actions de la Société afin de refléter ce qui précède, avec pouvoir et autorité accordés (i) au Secrétaire Général de la Société, (ii) à tout administrateur de la Société (iii) à tout employé de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., pour procéder individuellement pour le compte de la Société à l'inscription de la Diminution du Capital Social dans le registre des actions de la Société.

	Nombres d'actions
Votant:	40.766.273
Pour:	40.766.273
Contre:	0
Abstention:	0

En conséquence, la résolution est adoptée par cette Assemblée.

Cinquième résolution

Il est proposé à l'Assemblée de décider de la modification de l'article 6.1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

6.1 Général. Chaque Action sera et restera sous forme nominative.

Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la Loi.

Chaque Actionnaire notifiera à la Société tout changement d'adresse par voie de lettre recommandée. La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des Actions nominatives résultera de leur enregistrement dans ledit registre.

Les cessions d'Actions se réaliseront par leur enregistrement dans le registre des Actions, daté et signé par le Secrétaire Général (tel que défini ci-dessous à l'article 14.2) de la Société, deux des Administrateurs de la Société, ou par tous représentant(s) dûment autorisé(s) de la Société.

Chaque Action est indivisible dans la mesure où la Société est concernée. Les co-propriétaires indivis d'Actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'Action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun."

	Nombres d'actions
Votant:	40.766.273
Pour:	40.766.273
Contre:	0
Abstention:	0

En conséquence, la résolution est adoptée par cette Assemblée.

Sixième résolution

Il est proposé à l'Assemblée de décider de la modification de l'article 22 (procédure, vote, procès-verbaux) des Statuts, de qu'il aura désormais la teneur suivante:

Art. 22. Procédure, Vote, Procès-verbaux. L'assemblée générale des Actionnaires se réunit sur convocation du Conseil d'Administration, ou du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi et les présents Statuts. Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale des Actionnaires de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les Actionnaires représentant un dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

La convocation envoyée aux Actionnaires en conformité avec la Loi, spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les Actionnaires représentant un minimum de dix pour cent du capital social de la Société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout Actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être Actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des Actionnaires.

Un vote est attaché à chaque Action, sauf autrement prévu par la Loi.

Tout Actionnaire peut voter par correspondance. À cette fin, l'Actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fournis par la Société.

Tout formulaire de vote exécuté et rempli doit être remis à la Société à son siège social, soit à la main avec accusé de réception, par courrier recommandé ou par courrier spécial.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'Actionnaire concerné ou son/ses mandataire(s) autorisé(s) selon le cas, et ne porte pas au moins les mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

- le nom et le siège social et/ou de résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque catégorie, détenues par l'Actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- lieu, date et heure de l'assemblée générale à tenir;
- ordre du jour de l'assemblée générale à tenir;
- le vote par l'Actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'Actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- le nom et le titre du représentant autorisé de l'Actionnaire concerné, le cas échéant.

Tout formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18.00 heures, heure de Luxembourg, le jour juste avant le jour où l'assemblée générale aura lieu et où les banques sont généralement ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg. Tout formulaire de vote reçu par la Société après ce délai ne sera pas pris en compte.

Toute assemblée générale des Actionnaires doit être présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des Actionnaires.

Le président de l'assemblée des Actionnaires doit nommer le Secrétaire Général comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée générale des Actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires ensemble avec le Secrétaire Général et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires, le nombre de actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur(s) représentant(s), est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des Actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Articles, le quorum doit atteindre au moins la moitié des actions émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans exigence de quorum. Sauf disposition contraire de la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents articles ou, le cas échéant, par la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminée pour la modification des Statuts, doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis.

	Nombres d'actions
Votant:	40.766.273
Pour:	40.766.273
Contre:	0
Abstention:	0

En conséquence, la résolution est adoptée par cette Assemblée.

Septième résolution

Il est proposé à l'Assemblée de décider de la modification de la définition de "Contrat de Services de Gestion" au chapitre IX (définitions) des Statuts afin de clarifier que le montant maximum de USD 1.000.000,- mentionné dans ce paragraphe doit être compris comme des frais maximum sur une base annuelle, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Contrat de Services de Gestion" désigne tout contrat portant sur la fourniture de services de gestion à la Société, y compris les termes et conditions de tels services et toute compensation relative pouvant être payée au fournisseur de tels services et qui ne doit excéder USD 1.000.000,- sur une base annuelle.

Nombres
d'actions

Votant:	40.766.273
Pour:	38.939.373
Contre:	1.826.900
Abstention:	0

En conséquence, la résolution est adoptée par cette Assemblée.

Huitième résolution

Il est proposé à l'Assemblée de décider de l'approbation de la conclusion par la Société d'un Contrat de Services de Gestion régi par les termes et conditions d'un contrat de services en conseil de gestion entre la Société et SILVER POINT CAPITAL, L.P, en tant que conseiller (le Contrat de Services en Conseil de Gestion).

	Nombres d'actions
Votant:	40.766.273
Pour:	38.939.373
Contre:	1.826.900
Abstention:	0

En conséquence, la résolution est adoptée par cette Assemblée.

Neuvième résolution

Il est proposé à l'Assemblée de décider de l'autorisation et de l'habilitation du conseil d'administration de la Société à prendre toutes les mesures ou actions de la société ou de faire tous actes et formalités qui peuvent être accessoires, nécessaires, requis ou utiles dans le cadre de l'adhésion au Contrat de Services en Conseil de Gestion et le Paiement du Prix de Rachat.

	Nombres d'actions
Votant:	40.766.273
Pour:	38.939.373
Contre:	1.826.900
Abstention:	0

En conséquence, la résolution est adoptée par cette Assemblée.

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, quelle qu'en soit la forme, incombant à la Société en raison du présent acte est d'environ deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

EN FOI DE QUOI, le présent acte est fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document aux mandataires des parties comparantes, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Overheul, Gianotti, Ingelbrecht, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43354. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124276/545.

(120165336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Lommerjonn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2349 Luxembourg, 4, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 139.736.

Les comptes annuels du 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124216/10.

(120165938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

RYBB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.068.

L'an deux mille douze, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RYBB S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu notarié, en date du 6 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1564 du 25 juin 2008. La séance est ouverte sous la présidence Monsieur Anthony CHOTARD, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Huncherange, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. - Transfert du siège social à L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

2. - Modification afférente des statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Clervaux. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. CHOTARD, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43056. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124350/46.

(120165554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

LBPOL City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.903.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions d'associé unique de la Société en date du 17 septembre 2012 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la Société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, a été ordonné.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.
Pour LBPOL City S.à r.l. (en liquidation)
LBREP II Europe S.à r.l., SICAR
Associé unique

Référence de publication: 2012124206/16.

(120165730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

**Luxenburger Chapes S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LEITZ concept S.à r.l.).**

Siège social: L-6491 Echternach, 4, rue des Tanneurs.
R.C.S. Luxembourg B 114.844.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} septembre 2012 que:

la société Studio 206 SA, ayant son siège social au 51, route de Thionville à L-2611 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B114.842,

a cédé l'ensemble des parts sociales, soit 50 parts sociales, de la Société Leitz concept S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue des Tanneurs à L-6491 Echternach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B114.844

à la société LMproject SA, ayant son siège social au 4, rue des Tanneurs à L-6491 Echternach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B132.861.

Référence de publication: 2012124210/17.

(120165922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Socafam, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.750,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 66.099.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 12 septembre 2012, ont pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DELFOSSE aux fonctions de gérant de la société et ont nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Son mandat prendra fin lors de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.

Les associés, dans leurs résolutions du 12 septembre 2012, ont renommé les gérants:

- Monsieur Jean-Louis GREGORI, gérant de catégorie A, R.N. 20, F-31790 Saint Jory, France;

- Monsieur Xavier GREGORI, gérant de catégorie A, R.N. 20, F-31790 Saint Jory, France.

Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Pour SOCAFAM

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012124379/21.

(120165773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Leman International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 145.438.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEMAN INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2012124211/10.

(120165279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Leone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 4.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012124212/13.

(120165351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

PEF Iota Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1349 Luxembourg, 32, rue Christophe Colomb.
R.C.S. Luxembourg B 141.648.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales daté du 29 Juin 2012 que l'associé unique de la Société, PAN EURO-PEAN FINANCE II Sàrl, a cédé l'entière des parts sociales qu'il détenait dans la Société, à savoir 500 parts sociales, à Benjamin Hartmeier, Juriste, demeurant au 32, rue Christophe Colomb, L-1349 Luxembourg.

Par résolutions signées en date du 29 Juin 2012, le nouvel associé unique de la Société a décidé:

1) de transférer le siège social de la Société du 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 32, rue Christophe Colomb, L-1349 Luxembourg, avec effet au 29 juin 2012

2) de mettre fin aux mandats de gérants des personnes suivantes:

- de mettre fin, avec effet immédiat, au mandat de gérant de Monsieur Ruediger Schwarz, gérant de la Société, avec adresse professionnelle au 15, Boulevard Joseph II, L1840 Luxembourg

- de mettre fin, avec effet immédiat, au mandat de gérant de Monsieur Oliver May, gérant de la Société, avec adresse professionnelle au 15, Boulevard Joseph II, L1840 Luxembourg

- de mettre fin, avec effet immédiat, au mandat de gérant de Monsieur Jan Baldem Mennicken, gérant de la Société, avec adresse professionnelle au 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne); et

3) de nommer comme gérants ("managers") de la Société avec effet immédiat et ce, pour une période indéterminée:

- M. Benjamin Hartmeier, Juriste, né le 20 avril 1978 à Sulingen (Allemagne), demeurant au 32, rue Christophe Colomb, L-1349 Luxembourg

- M. Nicolas Rupert Stévenart, Web Designer, né le 14 juillet 1983 à Messancy (Belgique), demeurant au 33, rue d'Etalle, B-6700 Arlon-Fouches

4) Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

- M. Benjamin Hartmeier;

- M. Nicolas Stévenart;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 Juin 2012.

Référence de publication: 2012126695/31.

(120166779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Lofty Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
LOFTY INVESTMENTS S.À R.L.
Signature

Référence de publication: 2012124215/12.

(120165910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Lopo Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 101.504.

En vertu d'une cession sous seing privé en date du 1^{er} juillet 2011, les 16 parts sociales de la société LOPO INVEST S.à r.l. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B101.504 détenues par Monsieur Gilbert KLERKS, demeurant au Hertigvägen 13, S-68132 Kristinehamn ont été cédées à Monsieur Bo SANDAHL, demeurant au Kammakargatan 42, S-111 60 Stockholm.

Pour avis sincère et conforme
Frederik ROB
Gérant

Référence de publication: 2012124217/15.

(120165497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

MIB BP Portfolio, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.100.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 142.724.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 août 2012, le mandat du gérant unique VALON S.A., société anonyme, a été renouvelé pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 26/09/2012.

Pour: MIB BP Portfolio
Société à responsabilité limitée
Experta Luxembourg
Société anonyme
Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012124245/17.

(120165426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Lothian Partners 27 (Sàrl) SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 105.530.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.
Pour Lothian Partners 27 (S.à r.l.) SICAR
Matthijs Bogers
Gérant

Référence de publication: 2012124218/14.

(120165982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Lux T.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 11.570.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Sandweiler le 27 juin 2012

L'assemblée décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société MAZARS LUXEMBOURG, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159962, et dont le siège social se trouve à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt. Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012124219/14.

(120165165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Maussane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.724.

—
L'an deux mille douze, le vingt septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "MAUSSANE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143.724, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 111 du 19 janvier 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne Mademoiselle Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire et l'assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de la société "COASTVILLE INC." en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société "COASTVILLE INC.", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickham's Cay I, Vanterpool Plaza, 2nd Floor; (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 467094, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2012. LAC/2012/44434. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126591/80.

(120166701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Lux-Investa S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 94.794.

Le siège de LUX-INVEST S.A. (en liquidation volontaire), est transféré du 34a, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 2, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124220/11.

(120164996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Luxavie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 152.731.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012124221/9.

(120165441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Luxembourgeoise de Construction Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012124222/9.

(120165803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

SM - IMMO g.m.b.h., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9511 Wiltz, 77C, rue Aneschbach.

R.C.S. Luxembourg B 135.090.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den dritten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtswohnsitze zu Ettelbruck,

sind erschienen:

1.- Herr Nail DESTANOVIC, Geschäftsmann, geboren zu Delimedje (Serbien), am 1. Juni 1956 (1956 0601 436),
wohnhaft zu L-9511 Wiltz, 77C, rue Aneschbach,

2.- Herr Sead DESTANOVIC, Arbeiter, geboren zu Slatina (Serbien), am 16. August 1979 (1979 0816 091), wohnhaft
zu L-9511 Wiltz, 77C, rue Aneschbach.

Welche erklären einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung «SM - IMMO g.m.b.h.» (2008 2400
126) mit Sitz zu L-9511 Wiltz, 77C, rue Aneschbach, RCS B 135.090 zu sein, welche Gesellschaft gegründet wurde zufolge
Urkunde aufgenommen durch Notar Martine Weinandy, mit dem Amtssitz in Clervaux, am 9. Januar 2008, veröffentlicht
im Mémorial C No 293 vom 5. Februar 2008.

Welche Komparenten den handelnden Notar ersuchten folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Herr Nail DESTANOVIC, vorbenannt, tritt hiermit ab:

- siebzehn (17) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DN-BAU Gmbh an Herrn Zekerija ZENOVIC,
Schlosser, geboren am 14. Februar 1972 in Krusevo (YU), wohnhaft zu L-9542 Wiltz - 61, rue Neuve;

- siebzehn (17) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DN-BAU Gmbh an Herrn Sead DESTANOVIC,
Arbeiter, wohnhaft zu L-951 1 Wiltz - 77C, rue Aneschbach, vorgenannt;

- vierzehn (14) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DN-BAU Gmbh an Herrn Mensur DESTANOVIC,
Arbeiter, geboren am 9. April 1983 in Novi Pazar (Serbien), wohnhaft in L-9511 Wiltz, 77C, rue Aneschbach;

- siebzehn (17) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DN-BAU Gmbh an Frau Zulfija DESTANOVIC,
Putzfrau, geboren am 1. Januar 1958 in Sipce (YU), wohnhaft zu L-951 1 Wiltz - 77C, rue Aneschbach;

- fünfzehn (15) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DN-BAU Gmbh Herr Ulrich KLETA, Geschäfts-
führer, geboren am 25. März 1940 in Richtenberg (D), wohnhaft zu D-61267 Neu-Anspach - 27, Unterste Eisengasse

welche dies annehmen.

Gegenwärtige Geschäftsanteilübertragung findet statt zu den privatschriftlichen Bedingungen welche zwischen den
Parteien vereinbart wurden.

2.- Herr Zekerija ZENOVIC, Herr Mensur DESTANOVIC, Frau Zulfija DESTANOVIC und Herr Sead DESTANOVIC werden Eigentümer der ihnen somit abgetretenen Geschäftsanteile vom heutigen Tage an und sie haben Recht auf die Erträge und Gewinne, welche diese Anteile produzieren, vom heutigen Tage angerechnet.

Herr Zekerija ZENOVIC, Herr Mensur DESTANOVIC, Frau Zulfija DESTANOVIC und Herr Sead DESTANOVIC werden in alle Rechte und Pflichten, welche mit den abgetretenen Anteilen zusammenhängen, eingesetzt.

3.- Die Gesellschafter erklären mit der vorstehenden Geschäftsanteilabtretung einverstanden zu sein.

4.- Herr Nail DESTANOVIC und Herr Sead DESTANOVIC, vorbenannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als administrativer und technischer Geschäftsführer und als Gesellschafter der Gesellschaft «SM- IMMO g.m.b.h.» , erklären, die gegenwärtigen Abtretungen anzunehmen, gemäss Artikel 190 des Gesetzes vom 18. September 1993 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, beziehungsweise Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches.

Zweiter Beschluss

Infolge der vorstehenden Abtretung hat Artikel 6 Absatz 2 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut:

« **Art. 6. Abs. 2.** Die Stammeinlagen werden wie folgt gezeichnet

Herr Zekerija ZENOVIC, vorbenannt, siebzehn Anteile	17
Herr Mensur DESTANOVIC, vorbenannt, vierzehn Anteile	14
Herr Sead DESTANOVIC, vorbenannt, achtzehn Anteile	18
Herr Ulrich KLETA, vorbenannt, fünfzehn Anteile	15
Frau Zulfija DESTANOVIC, vorbenannt siebzehn Anteile	17
Herr Nail DESTANOVIC, vorbenannt, neunzehn Anteile	19
Total: hundert Anteile	100»

Dritter Beschluss

Herr Nail DESTANOVIC, vorbenannt, tritt als technischer Geschäftsführer der vorbenannten Gesellschaft mit sofortiger Wirkung ab und Entlast wird ihm erteilt.

Vierter und letzter Beschluss

Zum technischen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird ernannt Herr Ulrich KLETA, vorbenannt. Herr Sead DESTANOVIC, vorbenannt, bleibt administrativer Geschäftsführer.

Die beiden Gesellschafter können die Gesellschaft durch ihre gemeinsame Unterschrift unbegrenzt verpflichten.

Die Kosten dieser Urkunde gehen zu Lasten der Gesellschaft „SM - IMMO g.m.b.h“.

Erklärung des Unterzeichners

Der Gesellschafter erklärt hiermit, dass er der dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel/Güter/Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompargenten haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Nail DESTANOVIC, Sead DESTANOVIC, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 4 septembre 2012. Relation: DIE/2012/10401. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Ettelbruck, den 26. September 2012.

Référence de publication: 2012124376/79.

(120165780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Luxespresso Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 12, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 88.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXESPRESSO SYSTEMS SA

Référence de publication: 2012124223/10.

(120165736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Luximob S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 64.762.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXIMMOB S.A.

Référence de publication: 2012124224/10.

(120165277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Man Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.253.

Extrait conforme des résolutions prises par le conseil d'administration tenu en date du 24 septembre 2012

Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Pierre-Yves Moix de son poste d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012124225/13.

(120165208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Tecumseh Europe 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.796.

In the year two thousand twelve, on the nineteenth day of September.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tecumseh Products Company, a company duly incorporated under the laws of Michigan (USA), with registered office at 1136 Oak Valley Drive, Ann Arbor, Michigan 48108 (USA) registered in Michigan (USA) under number 38-1093240 here represented by Mr Jacques de Patoul, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party requested the undersigned notary to record that it is the sole shareholder of Tecumseh Europe1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of twenty-four thousand five hundred US dollars (24,500.00 USD), represented by twenty-four thousand five hundred (24,500) shares with a par value of one US dollar (1.- USD) each, all subscribed and fully paid-up, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary on 8th June 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.796 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed dated 19 July 2012 of Maître Léonie Grethen published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 7 September 2012 under number 2234.

Agenda:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand US dollar (25,000.00 USD) so as to raise it from its present amount of twenty-four thousand five hundred US dollars (24,500.00 USD) to forty-nine thousand five hundred US dollar (49,500.00 USD).

2. To issue twenty-five thousand (25.000) new shares with a nominal value of one Us dollar (1.00 USD) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for these new shares, with payment of a total amount of twenty-five thousand US dollar (25,000.00 USD) and to accept full payment in cash for these new shares.

4. To amend article six of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of twenty-five thousand US dollar (25,000.00 USD) to bring it from its present amount of twenty-four thousand five hundred US dollar (24,500.00 USD) by issuing twenty-five thousand (25.000) new shares with a par value of one US dollar (1,00 USD).

Second resolution

The shareholder decides to issue twenty-five thousand (25.000) new shares with a par value of one US dollar (1,00 USD).

Third resolution

The shareholder, here represented as aforementioned, declares to pay in cash, all the twenty-five thousand US dollar (25,000.00 USD), so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of forty-nine thousand five hundred US dollar (49,500.00 USD) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholder decides to amend the Article 6. of the articles of association of the Company to read as follows:

" 6. The Company's corporate capital is fixed at forty-nine thousand five hundred US dollars (49,500.00 USD) represented by forty-nine thousand five hundred (49,500) shares with a par value of one US dollar (1.-USD) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately thousand euro (1,000.00 EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf septembre.

Pardevant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Tecumseh Products Company, une société de droit de l'état du Michigan (USA) dont le siège social est établi à 1136 Oak Valley Drive, Ann Arbor, Michigan 48108 (USA) enregistrée au Michigan sous le numéro 38-1093240, ici représentée par Monsieur Jacques de Patoul, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement

La partie comparante a requis le notaire d'acter qu'elle est l'associé unique de Tecumseh Europe 1 S.à r.l., ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 169.796, constituée suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 Juin 2012 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro

B 169.796 et modifiée pour la dernière fois par un acte du 19 juillet 2012 devant Maître Léonie Grethen publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2234 du 7 septembre 2012.

La partie comparante représente la totalité du capital social.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- augmentation du capital social à concurrence d'un montant de vingt-cinq mille US dollars (25.000,- USD).
- 2.- émission de vingt-cinq mille actions nouvelles d'une valeur nominale de un US dollar (1 USD).
- 3.- souscription et libération par paiement en numéraire.
- 4.- Modification afférente de l'article 6 des statuts .

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-cinq mille US dollars (25.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille cinq cents US dollars à quarante-neuf mille cinq cents dollars US (49.500,- USD).

Deuxième résolution

L'actionnaire décide d'émettre vingt-cinq mille (25.000) nouvelles actions avec une valeur nominale de un US dollar (1,- USD).

Troisième résolution

L'associé unique représenté comme il est dit, déclare souscrire la totalité des vingt-cinq mille US dollars (25.000,- USD) et les libérer intégralement, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme quarante-neuf mille cinq cents US dollars (49.500,- USD) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à quarante-neuf mille cinq cents US dollars (49.500,- USD) représenté par quarante-neuf mille cinq cents parts sociales d'une valeur nominale de un US dollar (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.»

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: de Patoul, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43746. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124399/129.

(120165886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Matterhorn Capital Data Centre Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 155.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012124226/13.

(120165184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Mercator Finance Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Luxembourg, 31, rue Schafstrachen.
R.C.S. Luxembourg B 136.816.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 6. Juni 2012
(die "Versammlung")*

Herr Frank Wagener wird als Mitglied des Verwaltungsrates bestätigt. Das Mandat dauert vom 7. Dezember 2011 bis zur Hauptversammlung die im Jahre 2014 stattfinden wird.

KPMG Luxembourg, mit Sitz 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 149133), wird zum Kommissar ("commissaire aux comptes") des zum 28.02.2013 zu erstellenden Jahresabschlusses ernannt.

Luxembourg, den 26. September 2012.

Beglaubigte Kopie

Für Mercator Finance Luxembourg A.G.

Roger Molitor

Vorsitzender des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2012124228/18.

(120165843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Meridiam MC Europe II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 164.523.

Extrait de la Cession d'actions du 9 Mars 2012

Il est arrêté et convenu ce qui suit:

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 9 Mars 2012 à Mr John M. Dionisio, 88 Washington Place, New York, NY 10011, Etats-Unis.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 9 Mars 2012 à Mr Joseph Aiello, 121 Bartlett Road, Winthrop, Massachussets 2152, Etats-Unis.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 9 Mars 2012 à Mr Sven Kottwitz, 330 East 38th Street, New York, NY 10016, Etats-Unis.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 9 Mars 2012 à Mme Kendra Fretz, 160 West 24th Street, New York, NY 10011, Etats-Unis.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 9 Mars 2012 à Mr Olivier Garnier, 420 East 54th Street, New York, NY 10022, USA.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Meridiam MC Europe II S.à r.l.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012126574/23.

(120167188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Michelangelo Acquisitions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 142.377.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 2008, acte publié au Mémorial C no 2669

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michelangelo Acquisitions Luxembourg S.à r.l.

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2012124229/14.

(120165881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Morgan Stanley Euro Financing (Luxembourg), Société en nom collectif.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.424.

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales en date du 24 septembre 2012 que MORGAN STANLEY GRUND SARL transfère une (1) Part Social qu'elle détient dans la société à MORGAN STANLEY EQUITY INVESTMENTS (LUXEMBOURG), une société en nom collectif, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B169.893, ayant son siège social au Custom House Plaza, Block 6, International Financial Services Centre, Dublin 1, ayant son siège d'Administration Centrale au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012124230/16.

(120165206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

3B Binani Glassfibre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 163.525.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

La société de droit indien «BINANI INDUSTRIES LTD», établie et ayant son siège social à 37/2, Chinar Park, New Town, Rajarhat Main Road, P.O. Haiara, Kolkata, 700157 (Inde), immatriculée au «Register of Companies West Bengal» (Inde) sous le numéro 25584 (ci-après la «Comparante» ou l'«Associée unique»),

représentée par Monsieur Sunil SETHY, né le 27 mars 1951 à Dehradun Uttranchal (Inde), demeurant à Flat n°151, 15th Floor, Everest Apartments, Mount Pleasant Road, Mumbai, 400 006 (Inde),

agissant en sa qualité de «Managing Director» de la prédite société,

ici représenté par Monsieur Joé Hemes, comptable, né le 22 décembre 1984 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant à 20, rue de Wiltz, L-9154 Grosbous (Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire de la Comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «3B BINANI GLASSFIBRE SARL», établie et ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163.525, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 9 novembre 2011, numéro 2724 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes

d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 24 juillet 2012, numéro 1842 (ci-après la «Société»);

- Qu'en sa qualité d'Associée unique de la Société, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de VINGT NEUF MILLIONS CENT QUATRE-VINGT DIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (29.190.375.- EUR) afin de porter son montant actuel de CINQUANTE-CINQ MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (55.781.000.- EUR) à QUATRE-VINGT-QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (84.971.375.- EUR), par l'émission de DEUX CENT TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENT VINGT-TROIS (233.523) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associée unique déclare par les présentes souscrire chacune des DEUX CENT TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENT VINGT-TROIS (233.523) nouvelles parts sociales et les libérer totalement moyennant l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société à concurrence de VINGT-NEUF MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (29.190.375.- EUR) en tout:

L'existence et la valeur de la créance a été attestée au notaire instrumentaire par un bilan de la société et par un certificat émis par le management de l'Associée Unique daté du 18 septembre 2012.

Lesdits bilans et certificat resteront, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être enregistrés avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, ayant trait au capital social, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à QUATRE-VINGT QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (84.971.375.- EUR) représenté par SIX CENT SOIXANTE DIX-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE-ET-ONZE (679.771) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune».

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HEMES, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 25 septembre 2012. Relation: MER/2012/2244. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 26 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124443/62.

(120165524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Morgan Stanley Euro Financing (Luxembourg), Société en nom collectif.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.424.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales en date du 24 septembre 2012 que MORGAN STANLEY EQUITY INVESTMENTS (LUXEMBOURG) transfère une (1) Part Social qu'elle détient dans la société à MORGAN STANLEY ALZETTE S.A R.L. , une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 132.246, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L - 1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012124231/16.

(120165609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Muellux Holding Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.969.

—
Veuillez noter que l'adresse du gérant de catégorie A, M. Jeffrey Andrew MARTIN, se trouve à 8285 Tournament Drive, Suite 150, Memphis, TN 38125 (Etats-Unis d'Amérique).

Luxembourg, le 27.9.2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Muellux Holding Company II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012124232/13.

(120165585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Maba Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 66.564.

—
Suite à une cession de parts intervenue en date du 21 mai 2012 entre les sociétés IABA S.A. et GABA S.A. d'une part et la société Kaban AB d'autre part, le capital de la société est dorénavant réparti comme suit:

- Kaban AB, Registre des Sociétés de Suède n°556783-6506, ayant son siège social à Wallingatan 2,

SE-111 60 Stockholm, Suède 834 parts

Total: 834 parts

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012124233/14.

(120165776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

UBI Banca International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 61.018.

—
Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue de façon extraordinaire, le 24 septembre 2012, ce qui suit:

- Suite aux démissions de Messieurs Gianpiero BERTOLI, Osvaldo RANICA, Roberto TONIZZO et Gianluca TROMBI de leur poste d'administrateur, l'assemblée nomme de nouveaux membres du Conseil d'Administration, qui désormais résulte composé comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015:

1) Monsieur Flavio PIZZINI, demeurant à I-20155 Milan, Via L. Bartolini, 1, Président du Conseil d'Administration,

2) Monsieur Costantino VITALI, demeurant à I-25122 Brescia, Corso Martiri della Libertà 13, Vice-Président du Conseil d'Administration,

3) Monsieur Massimo AMATO, demeurant à L-1855 Luxembourg, 37/A, Avenue J.F. Kennedy,

4) Monsieur Stefan GRUNDMANN, demeurant à D - 10099 Berlin, Unter der Linden, 6,

5) Monsieur Guy HARLES, demeurant à L-1246 Luxembourg, Rue Borschette 8,

6) Monsieur Massimo MEROLA, demeurant à B-1000 Bruxelles, Square de Meeûs 40,

7) Monsieur Juan PEREZ CALOT, demeurant à E-28223 Pozuelo de Alarcon - Madrid, 28, Abetos,

8) Monsieur Giorgio RICCHEBUONO, demeurant à I-20149 Milan, Via Monterosa 51,

9) Monsieur Vincenzo SARDONE, demeurant à I-25088 Toscolano Maderno, 96, Via Pulciano Gaino.

- Conformément à l'article 13 des Statuts, l'assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer Monsieur Massimo AMATO, au poste d'Administrateur Délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefano TABANELLI

Le Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012124419/27.

(120165866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Magic Hair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 27, avenue Dr Gaasch.
R.C.S. Luxembourg B 26.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012124234/10.

(120165689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Maison des Vins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 95.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAISON DES VINS S.A.

Référence de publication: 2012124235/10.

(120165696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Maison des Vins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 95.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAISON DES VINS S.A.

Référence de publication: 2012124236/10.

(120165697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Malicar Finance S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 31.830.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012124237/11.

(120165412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Non-Ferrous Assets S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 29.222.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012124271/13.

(120165462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Mearra Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.210.

—
EXTRAIT

M. Vesa PALMU a changé d'adresse et demeure dorénavant à 12A, Gardnor Mansions, Church Row, Londres, NW3 6UR (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012124238/15.

(120165445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

**Unia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Trozov S.à r.l., SPF).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.584.

—
In the year two thousand and twelve, on the twentieth of September.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1.- Mr. Lech Andrzej PIOTROWSKI, director, residing at Legionow 111/9, PL-81-472 Gdynia,

2.- Mr. Andrzej Marian GUZOWSKI, director, residing at Bialy Bor 204, PL-86-300 Grudziadz.

The appearing persons are hereby represented by

- Mr. Barry Black, private employee, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
and

- Mr. Patrice Yande, private employee, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
by virtue of two proxies given under private seal on September 13, respectively September 14, 2012,

which proxies signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing persons, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the private limited liability company Trozov S.à r.l., SPF, with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.584 (NIN 2011 2408 232), has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 15th of March 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1319 of June 17, 2011.

That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each, attributed to the shareholders as follows:

1.- Mr. Lech Andrzej PIOTROWSKI, prenamed, six thousand two hundred fifty shares	6,250
2.- Mr. Andrzej Marian GUZOWSKI, prenamed, six thousand two hundred fifty shares	<u>6,250</u>
Total: twelve thousand five hundred shares	<u>12,500</u>

The appearing persons, represented as said before, have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to change the company's name into Unia Investments S.a r.l., so that Article 4 of the articles of incorporation has now the following reading:

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination Unia Investments S.a r.l..

Second resolution

The shareholders decide to amend Article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, controlling, managing, as well as developing these participations; to apply for, purchase or otherwise acquire or obtain a licence and hold, use, develop, protect, sell, license, sublicense or otherwise dispose of,

or deal with patents, patents rights, licenses, «brevets d'invention», copyrights, designs, trade marks, domain names, secret processes, know-how, protections, concessions and inventions and any interest therein and; to carry on business as an intellectual property holding company, undertaking research and development of inventions, patents and to grant rights, privileges and licenses in respect of same.

The Company may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company or enterprise or render any assistance (regardless of it being a participation of the Company or not).

The Company may grant loans or borrowing in any form with or without security and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise to any other company or enterprise.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Third resolution

The shareholders decide to amend Article 1 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 1. Corporate form. There exists a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company") and in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 8, the exceptional rules applying to one member company.

Fourth resolution

The shareholders decide to cancel paragraph 6.1.1. of Article 6 of the articles of incorporation.

Paragraph 6.1.2. of the articles of incorporation will now be numbered 6.1.1. and paragraph 6.1.3. of the articles of incorporation will now be numbered 6.1.2.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, acting as said before, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Lech Andrzej PIOTROWSKI, directeur, demeurant à PL-81-472 Gdynia, Legionow 111/9.

2.- Monsieur Andrzej Marian GUZOWSKI, directeur, demeurant à PL-86-300 Grudziadz, Bialy Bor 204.

Les personnes comparantes sont ici représentées par

- Monsieur Barry Black, employé privé, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et

- Monsieur Patrice Yande, employé privé, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé leur délivrées en date du 13 respectivement 14 septembre 2012,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les personnes comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée Trozov S.à r.l., SPF, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.584 (NIN 2011 2408

232) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1319 du 17 juin 2011.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (€ 1.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Lech Andrzej PIOTROWSKI, prénommé, six mille deux cent cinquante parts sociales	6.250
2.- Monsieur Andrzej Marian GUZOWSKI, prénommé, six mille deux cent cinquante parts sociales	6.250
Total: douze mille cinq cents parts sociales	12.500

Les personnes comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en Unia Investments S.à r.l., de sorte que l'Article 4 des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination Unia Investments S.à r.l.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'Article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations; de faire une demande, acheter, acquérir ou obtenir de toute autre façon une licence et de détenir, développer, protéger, vendre, octroyer une licence, de premier ou de second ordre ou disposer d'une autre façon, ou gérer des brevets, des droits sur des brevets, des licences, brevets d'invention, des droits d'auteurs, des modèles, des marques, des noms de domaine, des secrets de fabrication, savoir-faire, protections, concessions, inventions et tout intérêt à cet égard et; de faire tout acte utile en tant que société détentrice de droits de propriété intellectuelle, d'entreprendre des activités de recherche et développement des inventions, brevets et d'accorder des droits, privilèges dans le même ordre.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, ou leur fournir toute assistance (que la Société ait ou n'ait pas de participation dans telle société ou entreprise).

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres à d'autres sociétés ou entreprises.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'Article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 8, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Quatrième résolution

Les associés décident de supprimer le paragraphe 6.1.1. de l'Article 6 des statuts.

Le paragraphe 6.1.2. des statuts sera désormais numéroté 6.1.1. et le paragraphe 6.1.3. des statuts sera désormais numéroté 6.1.2.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, représentées comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. BLACK, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 septembre 2012. Relation: ECH/2012/1577. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012125587/147.

(120166845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Melp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MELP S.A.

Signature

Référence de publication: 2012124239/12.

(120165769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Merin Holding SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 46.165.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012124240/10.

(120165200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Merin Holding SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 46.165.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 20 septembre 2012 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2014.

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., représentée par Evelyne Guillaume 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012124241/15.

(120165370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Mistral International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 122.362.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2012:

L'Assemblée accepte la démission de Madame Dorothee PRIVAT en tant qu'administrateur de la société avec effet au 23 août 2012 et nomme comme nouvel administrateur Monsieur John Elliott, avec adresse professionnelle au 20, Manchester Square, W1U 3PZ Londres.

L'Assemblée lui donne pouvoir d'engager la société sous sa signature conjointe avec un autre administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.
 FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
 Boulevard Joseph II
 L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012124247/17.

(120165510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

MGP Technologies, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
 R.C.S. Luxembourg B 87.441.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012124243/11.

(120165420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

MIB BP Portfolio, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.100.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
 R.C.S. Luxembourg B 142.724.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/09/2012.

Pour: MIB BP Portfolio S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2012124244/15.

(120165176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Taura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
 R.C.S. Luxembourg B 34.695.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Im Jahre zweitausendzwoölf, am sechsten September,

vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster

haben sich die Aktionäre der Aktiengesellschaft „TAURA S.A.“ mit Sitz in 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter Sektion B Nummer 34.695, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung eingefunden.

Die Gesellschaft wurde ursprünglich unter dem Namen „DJMW INTERNATIONAL S.A.“ gegründet gemäß Urkunde vom 7. August 1990, aufgenommen durch Maître Emile SCHLESSER, Notar mit Amtssitz in Luxembourg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 63 vom 12. Februar 1991. Durch Satzungsänderung gemäß Urkunde vom 1. April 1993, aufgenommen durch Maître Emile SCHLESSER, vorgeannt, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 294 vom 18. Juni 1993, wurde die Gesellschaft in „TAURA S.A.“ umbenannt. Die Satzung wurde abgeändert gemäß Urkunde vom 15. Juni 2000, aufgenommen durch Maître Gérard LECUIT, Notar mit damaligem Amtssitz in Hesperingen, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 856 vom 23. November 2000 und schließlich gemäß Urkunde vom 28. Juni 2002, aufgenommen durch Maître Léon Thomas genannt Tom METZLER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1291 vom 6. September 2002.

Besagte Gesellschaft wurde am 14. Dezember 2009, gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz in Junglinster, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 304 vom 11. Februar 2010, in freiwillige Liquidation gesetzt.

Die außerordentliche Hauptversammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Rainer WITTMANN, Kaufmann, geschäftsansässig in Unterföhring, Deutschland eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt zur Schriftführer Herrn Claude GREGORIUS, Privatangestellter, geschäftsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung bestimmt Frau Morgane IMGRUND, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg zur Stimmenzählerin.

Der, wie vorangeführt zusammengesetzte Vorstand erstellt eine Anwesenheitsliste, welche nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Vorstand und den Notar dieser Urkunde als Anlage zusammen mit den Vollmachten zum Zwecke der gemeinsamen Hinterlegung bei den Registrierungsbehörden beigefügt bleibt.

Der Vorsitzende erklärt, und bittet den Notar zu beurkunden, dass:

I. Aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre, welche zusammen das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von einunddreißigtausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 31.250,-) eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), darstellen, bei der Hauptversammlung anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind. Die ordnungsgemäß zusammengesetzte Hauptversammlung konnte daher rechtswirksam ohne vorherige Einberufung über sämtliche Verhandlungspunkte der untenstehenden Tagesordnung beraten und beschließen.

II.- Die Hauptversammlung sich mit folgender Tagesordnung zu befassen hat:

- 1) Bericht des Prüfers der Liquidation
- 2) Entlastung des Liquidators, des Prüfers und der Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft
- 3) Abschluss der Liquidation
- 4) Bestimmung des Ortes, an dem die Bücher und die Gesellschaftsunterlagen für den Zeitraum von fünf Jahren nach Abschluss der Liquidation aufbewahrt werden sollen
- 5) Verschiedenes

III.- Die außerordentliche Hauptversammlung am 14. Dezember 2009 die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft beschlossen hat und die Liquidation ab dem Datum der vorgenannten Hauptversammlung bestimmt hat.

IV. Die außerordentliche Hauptversammlung am 16. März 2011, nach Durchsicht des Liquidationsberichtes, KPMG Audit S.à r.l., mit Sitz in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, als Prüfer der Liquidation ernannt hat.

Nach Zustimmung der Aussagen der Vorsitzenden und nachdem sich die Versammlung als ordnungsgemäß zusammengesetzt und einberufen erachtet hat, fasste diese nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Hauptversammlung nimmt den Bericht des Prüfers der Liquidation hinsichtlich der Prüfung der Unterlagen zur besagten Liquidation und zur Wahrnehmung der Pflichten des Liquidators zur Kenntnis.

Dieser Bericht empfiehlt, den Liquidationsabschluss anzunehmen und dem Liquidator Entlastung zu erteilen.

Die außerordentliche Hauptversammlung genehmigt die Schlussfolgerung des vorgenannten Berichts, beschließt, den Liquidationsabschluss anzunehmen und erteilt dem Liquidator, Herrn Ulrich HOTZE, Entlastung ohne Vorbehalte im Hinblick auf seine Verwaltung und Geschäftsführung bei der Liquidation der Gesellschaft.

Die außerordentliche Hauptversammlung erteilt des Weiteren dem Prüfer, KPMG Audit S.à r.l., Entlastung für die Wahrnehmung seines Mandates.

Die außerordentliche Hauptversammlung erteilt darüber hinaus den Verwaltungsratsmitgliedern FIDCOSERV S.à r.l., Herrn Nikolaus BRUDNY und Herrn Dr. Martin STOCKHAUSEN Entlastung für die Wahrnehmung ihrer Mandate.

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Hauptversammlung beschließt, die Liquidation für abgeschlossen zu erklären und stellt fest, dass die Gesellschaft mit heutigem Datum aufgehört hat zu bestehen.

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Hauptversammlung beschließt, dass die Bücher und die Unterlagen der Gesellschaft für den Zeitraum von fünf Jahren in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxemburg hinterlegt und aufbewahrt werden sollen.

Kosten

Die Kosten, Vergütungen und Lasten, die der Gesellschaft in Verbindung mit dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr 950,- EUR geschätzt.

WORÜBER die vorliegende Urkunde am Tag wie eingangs erwähnt in Luxemburg erstellt wurde, nachdem diese den Bevollmächtigten und dem Vorstand vorgelesen wurde, die dem Notar vom Namen, Vornamen, Personensstand und Wohnsitz bekannt sind, sowie von ihnen mit dem Notar unterzeichnet wurde.

Gezeichnet: Rainer WITTMANN, Claude GREGORIUS, Morgane IMGRUND, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 septembre 2012. Relation GRE/2012/3371. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012125594/82.

(120167046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Mistral E.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 137.178.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2012:

L'Assemblée accepte la démission de Madame Dorothee PRIVAT en tant qu'administrateur de la société avec effet au 23 août 2012 et nomme comme nouvel administrateur Monsieur John Elliott, avec adresse professionnelle au 20, Manchester Square, W1U 3PZ Londres.

L'Assemblée lui donne pouvoir d'engager la société sous sa signature conjointe avec un autre administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012124246/16.

(120165511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Moebel Konzept AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 64.667.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 3 septembre 2012

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MOEBEL KONZEPT A.G., tenue en date du 3 septembre 2012:

- Acceptation du changement du siège social du 74 rue Adolphe Fischer L-1521 Luxembourg au 44 rue de wiltz L-2734 Luxembourg, avec effet au 3 septembre 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012124248/16.

(120165309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Decennium Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.679.

—
Rectificatif de l'extrait déposé pour le compte de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 24 septembre 2012 sous le numéro L120163808

Il résulte de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé de la Société qui s'est tenue en date du 10 septembre 2012 au siège social que:

Monsieur Fabrice Huberty, résident professionnellement au 48, rue de Bragance L-1255 Luxembourg, est nommé Administrateur de la Société. Son mandat prend effet au 10 septembre 2012 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Dès lors, le Conseil d'administration se compose des administrateurs suivants:

- Michel de Groote, Président du Conseil, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug;

- Edward Niehoff, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 111 Jachthavenweg, NL-1081 KM Amsterdam;

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Fabrice Huberty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012126337/22.

(120166798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

MOF III Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.634.

Les comptes annuels au 31/03/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012124251/9.

(120165254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Monteverde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.792.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124252/10.

(120165435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Morgan Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012124253/9.

(120165361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégé M&G International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 66.955.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 10 septembre 2012

Conseil d'administration:

L'assemblée prend acte et accepte la démission de Monsieur Massimiliano SELIZIATO de sa fonction d'administrateur de la Société et décide de nommer en son remplacement:

- Monsieur Massimo MARTINETTO, né le 18 mai 1960 à Milan, Italie, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, à la fonction d'administrateur.

Son mandat prendra fin en 2013, lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124254/17.

(120165284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Passion Presse S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3378 Livange, Centre Commercial Match.

R.C.S. Luxembourg B 152.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012124288/9.

(120165248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.
